

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 44- juillet 2017

Sommaire

Le mot du Maire	1
Au fil des réunions	2
Fibre optique	9
Projet de méthanisation	11
Communiquer	13
Le coin des associations	23
Vie économique	29
Le coin de l'école	30
Etat Civil	36
Page Pratique	37

LE MOT DU MAIRE...

La longue période électorale est terminée. En toute liberté vous avez marqué quelques nuances, en termes de participation ou de répartition des voix, par rapport au vote national pour la présidentielle et par rapport aux autres communes de la circonscription pour les législatives.

Comme les précédentes, ces élections auront naturellement des conséquences sur notre quotidien et sur notre organisation administrative.

La première de ces conséquences très concrètes est la possibilité de revenir à une semaine scolaire de quatre jours au lieu de cinq. Le Conseil d'école et le Conseil Municipal ont, de façon concordante, accepté cette possibilité qui permettra aux enfants de bénéficier à nouveau d'un mercredi libre dès la rentrée 2017.

Néanmoins nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour que ce changement de rythme n'affecte pas les familles qui s'étaient organisées en fonction d'une semaine scolaire sur cinq jours.

Nous verrons dans les prochaines semaines quelles nouvelles lois et autres règlements impacteront la vie de chacun, en particulier pour la mairie et ses usagers. Bien sûr, comme par le passé, nous nous adapterons...

Malgré les variations de température et cette période propice aux congés, le Conseil Municipal continue de faire avancer, le mieux possible, nos dossiers et projets dont les étapes sont égrenées au fil de nos réunions.

Bel été à tous.

Maurice Ricard



Séance du 21 février 2017

Refus du transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite ALUR, précise que les communautés d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette loi ALUR.

Les communes membres de l'intercommunalité ont cependant la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence à la majorité minimale de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population au sein de la Communauté d'Agglomération par délibérations prises entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse le transfert automatique de la compétence en matière de PLU vers la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance,
- charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.

A propos d'urbanisme le Maire indique que la convention avec la DDT a été renouvelée jusqu'au 31/12/2017 et que cette convention permet à la commune d'instruire directement les "petites" autorisations d'urbanisme (déclarations préalables simples) ; les dossiers plus importants tels que les permis de construire sont instruits à la DDT.

Il rappelle que les services de la DDT sont gratuits et qu'il conviendra de confier l'instruction des dossiers à un nouveau partenaire à partir du 01/01/2018.

Avenant au contrat d'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation avec le bureau d'étude GIRUS.

Mathieu Allain-Launay rappelle que les agriculteurs ont suivi une formation organisée par la chambre d'agriculture et qu'il reste beaucoup de points à préciser. Le bureau d'étude GIRUS doit, en particulier, refaire une estimation de la rentabilité du projet.

Dans ces conditions GIRUS propose un avenant d'un montant de 2437 € TTC au marché initial (23707,49 € TTC) étant précisé que ce montant de l'avenant rentre dans l'enveloppe des financements de l'étude (80 %).

L'avenant est adopté à l'unanimité.

Adhésion au RAM de Veynes.

Lors de la séance du 27 juin 2016 le Conseil Municipal avait accepté une convention de partenariat entre la Commune et le Centre Social Rural "Émile Meurier" qui gère et anime le Relais Assistants Maternels "les Enfantsines".

Ce partenariat permet d'offrir un service gratuit pour les assistants maternels, les familles et les intervenants de garde à domicile. Les services du RAM sont accessibles à toutes les personnes concernées et habitant la commune.

Par 12 voix pour et une voix contre le Conseil Municipal accepte la reconduction de cette convention pour l'année 2017.

Coût annuel : 406 € TTC.

Projets et orientations budgétaires.

Les orientations budgétaires présentées sont adoptées et seront intégrées aux budgets lors de la prochaine séance (voir "Parlons Finances").

Questions diverses.

➤ Contrairement à ce qu'on aurait pu espérer les enfants de moins de 3 ans ne seront toujours pas acceptés à l'école à la rentrée 2017 (décision de l'inspection académique pour l'ensemble du département).

➤ Le projet de réfection de la station d'épuration des Guérins est à travailler avec la communauté d'Agglo, qui a repris cette compétence CCTB, et le prestataire retenu (Saunier).

➤ Dans le cadre de l'opération "cols réservés" la route du Village au Guérins sera réservée aux vélos et interdite aux véhicules motorisés le jeudi 10 août 2017 de 9h00 à midi.

➤ Communauté d'Agglo : des comptes rendus succincts des conseils communautaires sont diffusés à tous les conseillers municipaux et affichés sur le tableau extérieur de la Mairie. Le Maire indique que, sur proposition du Président, tous les maires qui ne sont pas vice-présidents (ce qui est son cas) font néanmoins partie du bureau exécutif.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Sigoyer étant une des principales communes concernées il insiste pour que l'opération de contrôle des dispositifs d'assainissement individuels et le financement des travaux de réfection initiés par la CCTB soient poursuivis et accélérés.

Séance du 5 avril 2017

La séance est essentiellement consacrée aux délibérations budgétaires (voir "Parlons Finances"), néanmoins quelques questions diverses sont abordées.

➤ Construction de la future boulangerie.

Un boulanger professionnel est candidat à la création d'une nouvelle boulangerie à condition que la collectivité mette un local à sa disposition. Il s'engage à payer un loyer et à équiper le magasin et le laboratoire à ses frais.

Le Conseil Municipal s'est favorablement prononcé pour cette solution et a proposé de construire un nouveau local à la sortie ouest du Village.

Compte tenu du montant du loyer envisageable, la Commune ne peut pas financer seule cette opération mais doit solliciter des subventions de l'État et de la Région. L'autofinancement est estimé à 150 000 €. Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Aménagement de l'espace public : création d'un jardin.

La Commune fait procéder à une étude de programmation pour divers aménagements de l'espace public du Village. L'aménagement de la place centrale inclut la création d'un jardin et d'un accès à l'école sur la parcelle située entre la mairie et l'école. Une réflexion a été réalisée avec les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. D'un commun accord, il est convenu d'aménager cet espace, ce qui permettra d'aménager un accès piétons pour les élèves ainsi qu'un jardin pédagogique.

M. TROCHU, paysagiste et parent d'élève, propose de réaliser ce projet "clés en mains", au nom de

son entreprise, pour un devis de 5 000 € non soumis à la TVA.

La proposition d'aménagement de l'espace et le devis associé sont adoptés à l'unanimité.

➤ Diagnostic amiante.

A la demande du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille la Commune fera procéder à un diagnostic amiante de l'école par un organisme de contrôle agréé.

➤ Aménagement du Village.

Ce projet concerne l'aménagement de la place de l'église, l'entrée ouest et l'espace loisirs.

La Commune a sollicité l'aide d'une chargée de mission à la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance et de la Directrice du Pays gapençais pour élaborer un dossier de subvention auprès de la Région PACA dans le cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET).

➤ Tableau de présence au bureau de vote.

Comme d'habitude les conseillers municipaux seront mobilisés pour les quatre dimanches électoraux à venir pour participer à l'accueil des électeurs. En cas d'indisponibilité un conseiller peut solliciter un remplaçant qui n'est pas nécessairement un élu mais un électeur de la commune.

➤ Éclairage du clocher.

Monique Para-Aubert rappelle que plusieurs administrés et Bernard Siegel ont demandé que l'illumination du clocher de l'église soit réactivée.

Plusieurs conseillers rappellent que la décision d'éteindre les projecteurs, qui date d'au moins quatre ans, avait été prise dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie et pour participer à la réduction de la pollution lumineuse nocturne.

Il est proposé d'illuminer le clocher de façon limitée dans le temps, jusqu'à une certaine heure de la nuit, en connectant les projecteurs sur l'éclairage public qui est temporisé. Afin de réduire la consommation électrique les projecteurs halogènes gourmands en électricité peuvent être remplacés par des projecteurs LED.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Ces propositions sont favorablement accueillies par la majorité des élus présents.

Séance du 10 mai 2017

Contrat de maîtrise d'œuvre pour le traitement UV du réseau d'eau potable.

Le bureau d'étude CLAIE a été sollicité pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le devis proposé inclut une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Tranche ferme (organisation générale du projet) : 2 939 € HT.

Tranche conditionnelle 1 : suivi du chantier aux Guérins : 3 600 € HT.

Tranche conditionnelle 2 : suivi du chantier au-delà du pont : 3 380 € HT.

Ce devis est accepté à l'unanimité.

Avenant au contrat AMCV (travaux sur le réseau d'eau).

Les travaux d'amélioration du réseau d'eau desservant les habitations situées à l'aval du réservoir du Villard jusqu'aux Nonettes sont terminés.

Les décomptes finaux font apparaître un dépassement du coût initial de l'opération du fait de travaux de réfection de voirie plus importants qu'estimés. En conséquence le Maire propose d'accepter un avenant au marché initial d'un montant de 12 509,80 € HT.

Le total du marché (marché initial + avenant) reste dans l'enveloppe subventionnable de l'opération.

L'avenant est accepté à l'unanimité.

Aménagement touristique du site des Guérins-demande de financement.

Le projet d'aménagement du site des Guérins est suffisamment avancé pour que la Commune initie une demande de financement au titre du plan d'action "Espace Valléen" qui est porté par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. L'évaluation des aménagements a été chiffrée à 550 000 € HT. La demande de financement se décompose comme suit :

Fonds Européens (40%)	220 000 €
État (15%)	82 500 €
Conseil Régional PACA (15%)	82 500 €
Conseil Départemental 05 (10%)	55 000 €

Ce plan de financement est accepté à l'unanimité.

Questions diverses.

➤ **Courrier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.**

L'Agence de l'eau a notifié une majoration de sa redevance sur l'eau potable en raison de l'absence d'un comptage des prélèvements réalisés dans le milieu naturel.

Avant de se soumettre à cette pénalité, le Maire a demandé que soit fait réponse au rapport de CLAIE précisant que, compte tenu des caractéristiques du réseau et de la topographie de la Commune, ces comptages n'étaient pas réalisables.

➤ **Buvette associative au col des Guérins.**

L'association « les 2 Céüse » a le projet d'ouvrir une buvette associative dans les locaux qu'elle utilise, dans le cadre d'une convention avec la Commune, au col des Guérins pendant la période estivale quelques fins d'après-midi par semaine. Le Conseil ne formule pas d'opposition à ce projet. Il s'interroge sur l'opportunité pour l'association de réaliser les démarches administratives correspondantes.

➤ **Projet de boulangerie.**

L'État et le Conseil Régional ont accusé réception des dossiers de demandes de subventions pour la construction du local.

L'État subventionnerait à hauteur de 30 % les travaux grâce au fonds de soutien à l'investissement local.

Ce montant pourrait être majoré jusqu'à 40 % si la Commune s'engage à inclure une clause sociale dans les critères d'attribution des lots du marché de travaux.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Le Conseil accepte à l'unanimité que la Commune adresse à la Préfecture une lettre d'intention allant dans ce sens.

Par ailleurs, le partage des travaux de second œuvre entre la Commune et le preneur doit être précisé avec ce dernier.

➤ **Maison Lagarde.**

Le maître d'œuvre doit très prochainement nous faire parvenir les plans d'exécution et les spécificités des lots de travaux pour que nous puissions lancer les appels d'offres.

La Commune dispose de la trésorerie nécessaire pour engager les travaux. Un emprunt sera réalisé pour finir l'opération.

➤ **Les technologies de l'information et de la communication.**

Vincent Fernandez fait part de réunions concernant l'open data, la fibre optique et la couverture de la commune en réseau de téléphonie mobile.

- *Open data.*

Les communes sont dans l'obligation de mettre à disposition du public des données numérisées concernant par exemple des informations simples comme les dates et heures d'ouvertures de la mairie, le menu des repas de la cantine, les comptes rendus de conseils municipaux, mais aussi des informations plus sensibles qui devront être anonymisées pour ne pas attenter au droit à la protection des personnes. Cette obligation concerne aujourd'hui les communes de plus de 3 500 habitants mais s'appliquera petit à petit à toutes les communes.

- Équipement du central téléphonique de la Commune par une fibre optique. (Voir article spécifique à ce sujet).

- Couverture de la Commune en réseau de téléphonie mobile.

La loi Macron de modernisation de l'économie prévoit des financements de l'État pour améliorer la couverture mobile des communes rurales.

Le montant des travaux est partagé entre l'État, les communes et les opérateurs privés.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Vincent Fernandez de réaliser une cartographie des zones pas ou mal desservies pour initier une demande argumentée (développement économique, attrait touristique,...) auprès du guichet unique mis en place par ce dispositif pour recenser et sélectionner les projets.

➤ **La Poste.**

Ses représentants proposent une nouvelle organisation pour le bureau de Sigoyer.

Elle repose sur la création d'un poste de « facteur-guichetier » qui ouvrirait le bureau 5 jours par semaine pour un total de 12 heures hebdomadaires et qui serait également chargé d'acheminer le courrier depuis le centre de tri de Tallard en distribuant les habitations sur son trajet et dans le Village. Le reste de la Commune serait desservi par un autre facteur.

Cette proposition qui améliore plutôt le service (5 jours d'ouverture au lieu de 4 aujourd'hui) est saluée à l'unanimité. Le Conseil souhaiterait cependant que la Poste, à l'occasion de cette nouvelle organisation, ouvre à nouveau le bureau le samedi, qui était l'une des deux journées les plus fréquentées, et améliore la régularité de l'ouverture du bureau, le préposé étant trop souvent appelé pour des remplacements dans des bureaux plus importants.

➤ **Méthanisation** (voir article spécifique).

➤ **Gel.**

L'épisode récent de gel a durement pénalisé les exploitations agricoles de la Commune. La Direction Départementale des Territoires (DDT) sera informée de cette situation pour que soit, si nécessaire, mises en place les procédures prévues en cas de catastrophes naturelles.

➤ **Embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie.**

Les élus qui ont rencontré Madame Trautmann sont unanimement favorables à son embauche.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Parlons finances

Le traditionnel Conseil Municipal dédié aux finances s'est réuni le 5 avril. Madame Valdès, nouvelle responsable de la Trésorerie de Tallard et Trésorier de la Commune, n'a pas pu assister à nos délibérations.

Celles-ci ont toutes été votées à l'unanimité.

Le compte administratif 2016 (budget général) :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	371 723,39	554 356,13	182 632,74	38 768,99	221 401,73
Investissement	212 130,09	260 278,51*	48148,42	469 554,19	517 702,61

(*) : dont 150 000,00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **120 000 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget général et de conserver la somme de **102 516,40 €** (y compris l'excédent du CCAS dissous : 1 114,67 €) en section de fonctionnement.

Le compte administratif 2016 (budget eau assainissement) :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Excédent antérieur	Résultat cumulé
Exploitation	50 965,05	85 066,12	34 101,07	0	34 101,07
Investissement	192 388,39	41 657,78*	-150 730,61	91 661,18	-59 069,43

(*) : dont 39 382,27 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **25 000,00 €** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement du budget eau assainissement et de conserver la somme de **9 101,07 €** en section d'exploitation.

Les taux d'imposition.

Ils restent inchangés.

Les taxes devraient procurer à la commune un produit fiscal de **208 123 €**.

Taxes	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017
D'habitation	12,44	12,44
Foncière (bâtie)	12,61	12,61
Foncière (non bâtie)	76,04	76,04

AU FIL DES RÉUNIONS...

Subventions aux associations.

Nom de l'association	2017 (€)
Anciens Combattants	400
Association de Chasse "Diane des Essarts"	200
Cou Double	500
Foyer d'Animation	1 500
Chorale "Manque Pas d'Air"	300
Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer	500
Planète Mômes	500
Promenons Nous	100
Quatre Sans Cou	2 000
RAM Veynes	406
Club du Troisième Age	700
TOTAL	7 106

Chaque subvention ne sera effectivement versée qu'après dépôt des justificatifs nécessaires.

Les budgets 2017.

Budget général.

La section de fonctionnement s'équilibre à **570 218,40 €**.

Les dépenses de personnel incluent les frais liés à la présence d'une nouvelle secrétaire pendant la période de recouvrement.

Le produit de la fiscalité professionnelle (environ 20 000 €) est transféré, de droit, à la Communauté d'Agglomération mais fera l'objet d'une indemnité compensatoire annuelle d'un montant équivalent.

La section d'investissement s'équilibre à **1 077 120,00 €**.

AU FIL DES RÉUNIONS...

Principaux investissements budgétés pour 2017 :

Programme	Montant TTC	Commentaires
Achat matériel et outillage	20 000,00	Dont cuves à carburants
Achat mobilier	8 000,00	
Enfouissement réseaux secs aux Guérins	100 000,00	
Aménagements divers au Village	30 000,00	Dont aménagement de l'espace mairie-école
Fin de l'étude d'aménagement du Village et des Guérins.	19 500,00	
Etudes (PLU ou autres)	30 000,00	
Etude méthanisation	14 600,00	Fin du marché GIRUS +avenant
Etude 30 ans fil neige	10 000,00	
Bâtiment communaux (boulangerie)	360 000,00	
Entretien voiries	50 500,00	
Maison Lagarde	385 000,00	Solde architecte + Réalisation du chantier
Acquisitions foncières	1 0000,00	Hors acquisition portée par l'EPF
Identification des voies et maisons	2 000,00	Numérotation des habitations

Budget eau/assainissement.

La section d'exploitation s'équilibre à **71 901,07 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **261 840,65 €**.

Principaux investissements budgétés pour 2017 :

Programme	Montant TTC	Commentaires
Réfection réservoirs (solde)	12 000,00	
Etude pluriannuelle	17 000,00	Financement à 80 % par Département 05
Etude conformité des captages "Au-delà du Pont"	39 600,00	
Réfection captage "Au-delà du Pont"	24 171,22	
Remplacement canalisation PVC Le Villard	73 000,00	Solde de l'opération
Prestations maîtrise d'œuvre	7 000,00	
Dispositif traitement par UV "Guérins"	30 000,00	

LA FIBRE OPTIQUE BIENTOT A SIGOYER...

La fibre optique est une technologie offrant des débits d'information nettement supérieurs à ceux des câbles en cuivre. C'est un fil de verre ou de plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière, avec peu d'atténuation, sur de longues distances. La lumière circulant dans la fibre est utilisée pour transporter les données.



Câbles de fibres optiques

Présente dans les réseaux nationaux de télécommunications depuis plusieurs décennies elle a vocation, progressivement, à rentrer chez les particuliers pour remplacer à terme la fameuse paire de fils de cuivre téléphonique (boucle locale).

Le déploiement de tels réseaux a déjà commencé sur le territoire national dans les villes mais il est coûteux et lourd. Pour ces deux raisons il ne peut qu'être étalé dans le temps sur plusieurs années. De fait, en attendant l'arrivée de la « fibre à la maison » (FTTH : Fiber To The Home) les acteurs du secteur des télécommunications déploient des solutions dites de montée en débit qui préparent sur le plan technique l'arrivée du FTTH tout en offrant aux utilisateurs des débits internet supérieurs à ceux qu'ils ont aujourd'hui ainsi que de nouveaux services.

Parmi ces solutions il y en a une qui consiste simplement à amener la fibre optique au central téléphonique (NRA : Noeud de Raccordement d'Abonnés) qui dessert une zone de réseau. Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI : Free,

Orange, SFR, Bouygues Telecom, etc...) peuvent ensuite installer les équipements en bout de fibre pour proposer à leurs clients, toujours sur le réseau boucle local cuivre existant, de nouveaux services, plus stables et performants comme le VDSL2, sorte d'ADSL boosté permettant d'atteindre des débits entre 50 et 80 mb/s ou la Télévision numérique par la ligne téléphonique (Tvnum).

Cette solution a été retenue pour le NRA de Sigoyer qui dessert toute la commune sauf le secteur des Parots dont les installations sont physiquement rattachées au NRA de Tallard et qui n'est donc pas concerné par cette opération.

L'effet attendu pour l'utilisateur est une meilleure stabilité des connexions et une augmentation significative des débits d'accès à internet, en particulier pour les installations situées à proximité du Nœud de Raccordement d'Abonnés.

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit (SMO PACA THD) porteur du Réseau d'Initiative Publique (RIP) des Alpes du sud. Les travaux consistent à poser un câble de fibres optiques entre le NRA de Neffes (déjà fibré) et le NRA de Sigoyer, soit en aérien sur des appuis existants, soit en souterrain, en tranchée étroite, en empruntant les voies publiques communales ou départementales. Comme expliqué plus haut, ce câble de fibres optiques n'a pas vocation à desservir les installations situées sur l'itinéraire de la pose mais à raccorder le NRA de Sigoyer en fibre.

La réunion de piquetage de l'itinéraire et d'ouverture de chantier s'est déroulée le 6 juin 2017, les travaux sont attendus pour septembre et dureront un mois environ.

La Mairie de Sigoyer est en contact avec le SMO PACA THD afin de savoir quel opérateur FAI utilisera ces ressources pour ouvrir de nouveaux services. En tout état de cause, il faut compter deux ou 3 mois de délai après mise à disposition du câble fibre optique.

Pour en savoir plus :

- Sur la technique :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Fibre_optique

<http://www.paca-thd.net/les-technologies-utilisees/>

LA FIBRE OPTIQUE BIENTOT A SIGOYER...

– Sur les acteurs du Très-Haut Débit et leurs rôles :

<http://www.paca-thd.net/initiative-publique/>

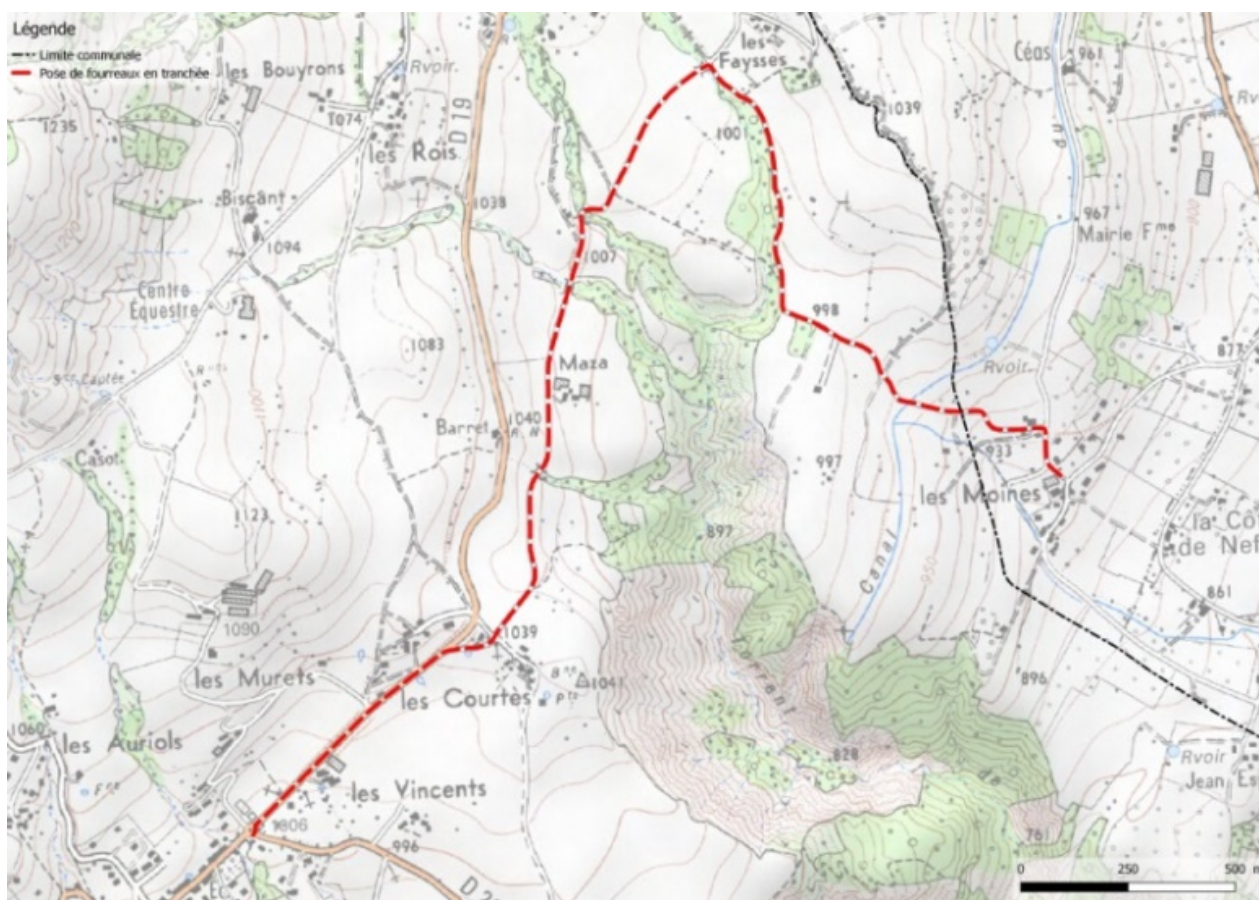
<http://www.paca-thd.net/missions/>

<http://agencedunumerique.gouv.fr/plan-france-tres-haut-debit/>

– Sur les questions réglementaires entre opérateurs :

<https://www.arcep.fr/index.php?id=8794>

Vincent Fernandez



Portion de l'itinéraire de la fibre sur la commune de Sigoyer

LE PROJET DE MÉTHANISATION...

Il y a un an, nous annoncions dans le bulletin municipal que la commune se proposait de faire faire une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation traitant l'ensemble des fumiers et des lisiers produits sur la commune. Cette étude est terminée depuis le mois de février et elle se conclut favorablement.

Les fumiers, lisiers et eaux de lavage des salles

de traite pourraient être traités avec le lactosérum provenant de la transformation du lait des élevages de la commune dans une fromagerie en projet à Tallard. Pour pallier la baisse des apports en été (les animaux sont au pré ou en alpage), de la paille viendrait s'ajouter aux autres produits. Au total cela représente 9 500 tonnes de matières par an.



Exemple d'installation existante.

Le biogaz produit servirait de carburant à un moteur faisant tourner un générateur électrique. L'installation vendrait de l'électricité à un tarif subventionné pendant 20 ans environ ainsi que la chaleur de refroidissement du moteur. Cette dernière est suffisamment abondante pour chauffer les bâtiments (communaux et privés) situés autour de la place du village. Le reste du temps, la chaleur pourrait être valorisée en séchant du fourrage.

Aujourd'hui deux agriculteurs de la commune sont prêts à investir dans cette installation. Les autres éleveurs mettraient à disposition leurs matières premières. La commune pourrait également les accompagner en participant minoritairement à l'investissement puisqu'elle serait la principale utilisatrice de la chaleur.

Pour que toutes ces conditions deviennent une réalité, le chemin à parcourir reste long.

- Le projet de fromagerie de Tallard devrait se préciser cet automne. Sa réalisation conditionne le traitement d'environ 1 000 tonnes de lactosérum ce qui est important dans le gisement total.

- Des projets de contrats d'apports de fumiers et lisiers doivent être rédigés pour gérer les relations entre les éleveurs apporteurs de matières premières et le gestionnaire de l'installation. La Chambre d'Agriculture qui a déjà animé avec succès plusieurs réunions avec les agriculteurs sera à nouveau sollicitée sur ce point.
- l'installation représente un investissement de 1 300 000 euros pour la méthanisation et de 300 000 euros pour le réseau de chaleur. Elle est subventionnable à hauteur de 40 % pour le digesteur. Des contacts doivent encore être pris pour améliorer ce financement notamment pour la création du réseau de chaleur qui, compte tenu de sa taille modeste, ne peut être aidé que si des mesures dérogatoires sont acceptées par les financeurs. Le fait que la commune, en adhérant à la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, soit entrée dans un territoire à énergie positive devrait nous y aider. Le soutien dont nous bénéficions déjà de la part du Conseil Départemental, très actif sur le sujet grâce à son service IT05, est également déterminant.

LE PROJET DE MÉTHANISATION...

- Au-delà des subventions, des apporteurs de capitaux peuvent également être sollicités. Par exemple, le syndicat départemental d'électrification (Syme05) a vocation à investir dans ce type d'installation produisant de l'énergie renouvelable. Ce pourrait être aussi des particuliers, regroupés dans un fond participatif, qui manifesteraient ainsi leur intérêt pour un projet allant dans le sens de la transition énergétique.



- Le bouclage du financement impliquera évidemment de trouver des prêts complémentaires.
- Il faudra encore désigner un assistant à maître d'ouvrage, réaliser les démarches administratives préalables (permis de construire, etc...) et enfin trouver un constructeur.

Gageons que l'année prochaine à pareille époque, nous pourrons encore parler de ce projet et qu'il sera en bonne voie de réalisation.

Mathieu Allain-Launay

Déchets indésirables

Honte à ceux qui donnent à nos concitoyens un tel exemple et à nos visiteurs une telle image négative de Sigoyer.

Maurice Ricard



Photo prise au Villard le 5 juillet 2017

Résultats des élections présidentielles et législatives à Sigoyer

PARTICIPATION

	PRESIDENTIELLES				LEGISLATIVES			
	1er tour 23 avril 2017		2ème tour 7 mai 2017		1er tour 11 juin 2017		2ème tour 18 juin 2017	
Inscrits	546		546		545		545	
Votants	470	86,08 %	449	82,23 %	300	55,04 %	255	46,78 %
Exprimés	458	97,45 %	397	88,64 %	292	97,33 %	192	35,22 %
Abstentions	76	13,92 %	97	17,76 %	245	44,95 %	290	53,21 %
Blancs	12	2,55 %	41	9,13 %	7	2,3 %	58	22,74 %
Nuls	0	0 %	11	2,44 %	1	0,33 %	5	1,96 %

LE PREMIER TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Candidats	Voix	% / exprimés
Nicolas DUPONT-AIGNAN	29	6,33
Marine LE PEN	72	15,72
Emmanuel MACRON	105	22,93
Benoît HAMON	31	6,77
Nathalie ARTHAUD	3	0,65
Philippe POUTOU	7	1,53
Jacques CHEMINADE	0	0
Jean LASALLE	12	2,62
Jean-Luc MELENCHON	134	29,26
François ASSELINEAU	5	1,09
François FILLON	60	13,10
TOTAL	458	100

Pour ce 1er tour de l'élection présidentielle à Sigoyer, Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) arrive en tête du scrutin. Il devance Emmanuel Macron (En Marche).

Parmi les votants de Sigoyer, 12 (2,55 %) ont glissé un bulletin blanc dans l'urne.

A Sigoyer en 2012, François Hollande (PS) (27,95 %) était devant Nicolas Sarkozy (UMP) (17,18 %). Les candidats suivants étaient Jean-Luc Mélenchon (16,56 %) et Marine Le Pen (13,04 %).

86,08 % des inscrits de Sigoyer ont voté au 1er tour. Ce résultat est plus faible qu'au 1er tour de l'élection présidentielle de 2012 (87,48 %).

LE DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Candidats	Voix	% / exprimés
Emmanuel MACRON	291	73,30
Marine LE PEN	106	26,70
TOTAL	397	100

41 électeurs (9,13 % des votants) ont voté blanc.

Le taux de participation est de 82,23 % pour ce 2^{ème} tour à Sigoyer. Ce résultat est moins important que celui du 1er tour (86,08 %). Enfin, c'est un résultat inférieur à celui du 2ème tour de la présidentielle de 2012 (83,54 %).

A noter que pour les Hautes-Alpes il y a eu 77,35 % de votants avec 64,12 % pour MACRON et 35,88 % pour Le Pen.

LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Candidats	Voix	% / exprimés
Jean-Pierre COYRET	6	2,06
Chantal SARRUT	3	1,03
Boris GUIGNARD	4	1,37
Catherine ASSO	29	9,93
Patrick DEROIN	28	9,59
Brigitte BOURG	2	0,68
Éléonore FLANDIN	52	17,80
Jean-Marc PASSERON	6	2,06
Karine BERGER	36	12,33
Marcelle BUCHLIN-SCHWENDEMANN	7	2,40
Pascale BOYER	105	35,96
Pierre VILLARD	14	4,79
TOTAL	292	100

En comptabilisant 35,96 % des voix, la candidate "En Marche", Pascale Boyer, obtient le meilleur score à Sigoyer, devant Éléonore Flandin (La France insoumise, 17,81 %).

Karine Berger (PS) arrive ensuite avec 12,33 % des voix.

Sur l'ensemble des votes, 7 (2,30 %) sont blancs et on compte un bulletin nul.

Dans la commune, le taux de participation s'établit à 55,04 %. Cela représente une baisse de la participation de 8,68 points par rapport aux législatives de 2012.

LE DEUXIEME TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Dans la 1ère circonscription des Hautes-Alpes, Pascale Boyer (En Marche) et Catherine Asso (Les Républicains) se sont affrontées au deuxième tour des législatives. A Sigoyer, les résultats sont les suivants :

Candidats	Voix	% / exprimés
Catherine ASSO	63	32,81
Pascale BOYER	129	67,19
TOTAL	192	100

Parmi les votants, 58 (22,74 %) ont glissé un bulletin blanc dans l'urne. On relève aussi 5 (1,96 %) votes nuls.

Pour ce 2ème tour à Sigoyer, le taux d'abstention est de 53,21%.
Il est plus élevé que celui du 1er tour (44,95 %).

Pour la 1ère circonscription (partie sud du département) il y a eu 25 134 votants soit 43,53 % des inscrits avec 42,08 % des suffrages pour Mme ASSO et 57,92 % pour Mme BOYER.

Ce texte a été rédigé à partir de données provenant du ministère de l'Intérieur et de l'Insee.

Michel MEUNIER

Communiqués officiels



CARTES D'IDENTITE :

Depuis le 8 mars 2017, le processus de délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées, pour le département des Hautes-Alpes, est aligné sur le mode de délivrance des passeports biométriques.

Ainsi les demandes de CNI peuvent être déposées uniquement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. Ces communes sont : AIGUILLES-L'ARGENTIERE-BRIANCON-CHORGES-EMBRUN-GAP-GUILLESTRE-LARAGNE-LEMONETIER-SERRES-ST BONNET EN CHAMPSAUR-VEYNES.

Les documents sont transmis de façon dématérialisée au Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de rattachement situé à la Préfecture du Var.

Les usagers peuvent déposer leurs demandes de cartes d'identité et passeports dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif de recueil pour la prise systématique des empreintes numérisées.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents **doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST)**. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)).
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
- Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.



RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que le recensement militaire est obligatoire

Depuis janvier 1999, filles et garçons âgés de 16 ans dans l'année sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans le mois de leur anniversaire.

L'attestation de recensement remise lors de cette démarche est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (en particulier le permis de conduire).

Pièces à fournir : livret de famille et carte nationale d'identité.

SPANC

DEMANDE DE MISE EN OEUVRE ET CONTRÔLE DE CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) Installation neuve ou réhabilitée

Les demandes sont à adresser à :

Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD - DURANCE
Campus des 3 fontaines - l'Adret - 05000 GAP
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Tél 04.92.53.15.81 fax : 04.92.53.18.76

PREVENTION CANICULE / DISPOSITIF 2017



Plan national de prévention et de lutte contre les conséquences sanitaires d'une canicule.

Un registre nominatif est ouvert en Mairie.

(Recueil des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées,
handicapées, isolées).

Démarche d'inscription volontaire et déclaration facultative.
(Loi n°2004-626 du 30 juin 2004)

10 AOÛT 2017 : OPERATION "COLS RESERVES"



L'opération "cols réservés" a pour but de promouvoir le tourisme cycliste sur l'ensemble des Hautes-Alpes. Cette année, l'ADDET (Agence Départementale de Développement Économique et Touristique) a inclu, avec l'accord de la Commune, le col des Guérins dans son programme.

En conséquence, la D219, depuis le Village jusqu'au col des Guérins sera strictement interdite à toute circulation automobile le 10 août de 9h00 à 12h00.

Nous comptons sur la compréhension des riverains et leur adressons nos excuses pour la gêne occasionnée.

COMMENT FAUT-IL LE DIRE ?



Le code de la route s'applique à Sigoyer comme partout en France. Cela signifie en particulier que :

- le sens interdit sur la route des Rois-Surville doit être respecté ; seuls les riverains, dûment identifiés, peuvent l'emprunter,
- les voies communales ne sont pas prioritaires par rapport aux routes départementales (*) et, sauf indication plus restrictive, la vitesse y est, partout, limitée à 50km/h,
- dans la rue du Village, la vitesse est limitée à 30 km/h et la priorité à droite s'applique ; songez-y lorsque vous descendez cette rue et qu'un véhicule arrive de la place de l'église,
- les trottoirs ne sont pas des lieux de stationnement ; les véhicules qui s'y installent les détériorent et gênent la circulation. Il y a suffisamment de places de parking et d'emplacement aménagés ailleurs.

Faut-il mettre des panneaux partout et/ou demander aux gendarmes de venir verbaliser alors qu'un peu de civisme peut suffire à la sécurité de tous ?

(*) La D19 traverse la commune du col du Villard au col de Foureyssasse ; la D219 relie les Parots au Col des Guérins ; ces deux voies n'en font qu'une dans la traversée du Village.

SITE DES GUERINS, RAPPELS

Extrait de l'arrêté municipal N°2015-02 du 2 juin 2015 : Le camping et le caravanage pratiqués hors des terrains aménagés sont interdits sur tout le territoire communal durant la période allant du 15 avril au 15 novembre.

Extrait de l'arrêté municipal N°2015-03 du 26 mai 2015 : le stationnement est interdit entre 22 heures et 6 heures en dehors des espaces aménagés à cet effet et identifiés comme tels.

Nous rappelons que l'accès à la piste forestière de Céüzette est interdit à tous véhicules à moteur (sauf ayants droits autorisés par le Maire).

Il s'agit d'une zone de pastoralisme avec présence de chiens de protection des troupeaux.



Démarchages abusifs, escroqueries : Soyez vigilants !

Des plaintes ont été récemment déposées au commissariat de police de Gap suite à des escroqueries au préjudice de personnes âgées.

Plusieurs modes opératoires sont utilisés par des itinérants pour abuser des personnes âgées, isolées et crédules. Il s'agit de ventes quasi-forcées de matelas, d'ensembles de casseroles, d'accessoires de robinetterie, de bouteilles de vin.

Ces ventes peuvent être appuyées par des manœuvres frauduleuses : lâché d'insectes pour prétexter une infestation dans les matelas ; faux certificats de garantie et "flyers" publicitaires (sans rapport avec le produit)...

Les factures sont rédigées à la main, sans calcul de TVA et, s'agissant de démarchages, sans bulletin de rétractation. Un tampon est susceptible d'apparaître néanmoins avec une raison sociale ; généralement, le numéro de SIRET ne correspond à rien, pas plus que le numéro de téléphone.

Il peut s'agir également de prestation de services tels que l'élagage, le jardinage, la réfection de façade ou de toiture, la peinture. Les victimes de ce type de démarchages illégaux s'aperçoivent que les travaux sont mal faits ou inachevés ; la victime pourra avoir été sollicitée pour fournir des espèces visant à acheter du matériel (matériel qu'elle ne verra jamais, pas plus que les ouvriers une fois les espèces remises)... Au bout du compte, le montant de la prestation sera exorbitant et sans rapport avec la réalité des travaux, mais la personne se

retrouvera dans l'obligation de payer devant l'insistance des ouvriers sur place.

La Police Nationale attire l'attention de la population du département sur ces faits qui risquent de se multiplier en saison estivale et conseille d'adopter quelques règles de prudence :

- Ne pas répondre aux démarchages téléphoniques ;
- Si le démarcheur se présente néanmoins, exiger un devis avant les travaux ;
- Vérifier que la facture comporte les coordonnées précises de l'artisan ou de la société qui intervient ;
- Vérifier les coordonnées notamment auprès d'Info-greffe ou de tout autre organisme public susceptible d'avoir enregistré l'inscription dans le registre du Commerce ou des Artisans ;
- En cas de vente d'un objet, vérifier que la facture contienne un bulletin de rétractation mentionnant les informations et dispositions légales auxquelles le client peut se référer ;
- Ne pas payer en espèces et ne pas accepter de chèque dont le titulaire ne correspondrait pas à l'identité de celui qui le remettrait ;
- En cas de doute, faire appel à des voisins, des amis, de la famille ou à la Police Nationale en composant le 17.

La rentrée scolaire de septembre 2017

Un décret du Ministre de l'Éducation Nationale permet de revenir à une semaine de quatre jours d'enseignement.

Plus de 75 % des familles qui ont répondu à notre sondage se sont prononcées favorablement sur cette possibilité. Ce choix a été entériné par le Conseil d'école et le Conseil municipal.

Un nouvel emploi du temps sera donc mis en place dès la rentrée 2017 pour les activités scolaires et périscolaires.

Nous avons fait en sorte que cet emploi du temps ait le minimum d'impact sur l'organisation des familles.

Les horaires scolaires.

Ils sont identiques pour toutes les classes et tous les jours du lundi au vendredi. La classe du mercredi matin est supprimée.

Matin : 8h30 à 12h00.

Après-midi : 13h45 à 16h15.

Les activités périscolaires.

1. La cantine.

La cantine et la garderie méridienne fonctionneront de **12h00 à 13h45**.

Il n'est pas prévu, à ce jour, d'augmentation du prix du ticket (**3,00 € / repas**).

2. La garderie.

Malgré la faible fréquentation constatée la garderie du matin (**de 7h30 à 8h30**) est maintenue tous les jours d'école.

La garderie du soir commencera à **16h15** et se poursuivra jusqu'à **18h00** ces mêmes jours.

A titre expérimental, une garderie supplémentaire est mise en place le **mercredi de 8h30 à 12h30**, jusqu'aux vacances de Noël. Un bilan de la fréquentation sera fait avant cette date pour décider de son maintien ou non en 2018.

Les modalités d'inscription aux garderies du matin et du soir sont inchangées : au ticket ou à l'année. Le coût par enfant est également inchangé.

L'inscription à la garderie du mercredi matin se fera exclusivement pour le trimestre ; coût par enfant et pour le trimestre : 48 €.

Les jeux et activités manuelles qui étaient organisés dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) le seront désormais dans le cadre de la garderie.

Ce nouveau calendrier, élaboré avec les enseignants et les parents délégués, devrait fonctionner à la satisfaction de tous mais, bien entendu, nous serons à l'écoute des familles pour améliorer ce qui pourrait l'être.

Nous souhaitons à tous d'excellentes vacances.

Michelle Bolger et Monique Para-Aubert

Les Nouvelles Activités Périscolaires

Pendant cette belle année scolaire 2016-2017 les nouvelles activités périscolaires (NAP) se sont poursuivies. Comme l'année précédente, les NAP ont eu lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15-16h15.

Pendant l'année nous avons eu le plaisir de recevoir :

- Contes pour les maternelles (Jocelyne Bouché).
- Maîtrise de soi – relaxation/shiatzu (Sonia Hoddoul).
- Dessin (Nicole Kalazic).
- Activités ludiques et sportives (Corinne Paul et Nathalie Perrin).
- Olivier Fine est intervenu pendant plusieurs séances pour montrer aux enfants l'art du Taekwondo !



Corinne et Nathalie ont suivi des formations Ludambule et Canopé pour approfondir les activités ludiques en lien avec les thèmes suivis à l'école comme le théâtre, les sciences etc...

Des changements se profilent à l'horizon de la prochaine rentrée scolaire concernant les temps d'enseignement sur quatre jours. Un décret nous permet d'officialiser le choix de nos familles pour une école sur 4 jours.

Mais dans tous les cas les services comme la garderie et la cantine seront maintenus et améliorés. Même si les NAP disparaissent, l'expérience acquise servira toujours.

Nous remercions chaleureusement tous les intervenants qui, pendant trois ans, nous ont aidés dans l'accompagnement des enfants de Sigoyer.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été très reposant et ensoleillé !

Michelle Bolger et Monique Para-Aubert

NAP Contes

Encore une année scolaire qui se termine et l'atelier "contes" avec les maternelles aussi.

Le groupe de cinq enfants en début d'année s'est étoffé et est composé de douze enfants en cette fin de trimestre.

Tous les jeudis de 13h30 à 14h30, le groupe était heureux de se retrouver à la bibliothèque municipale avec "Jojo" (Jocelyne Bouché) la conteuse et Corinne l'ATSEM accompagnatrice.

De nombreuses et diverses histoires leur ont permis de s'évader, de se détendre, d'imaginer, de rêver, de découvrir et d'acquérir de nouvelles connaissances en fonction des différents thèmes proposés (vocabulaire, poésie, syntaxe etc...).

Cet atelier hebdomadaire leur a permis aussi d'améliorer leur écoute, leur attention et leur expression orale.

Le prêt de livres, chaque jeudi, a fonctionné relativement bien car certains enfants oublièrent fréquemment de ramener leur livre. Il a fallu fournir aussi à quelques-uns d'entre eux, des sacs en plastique pour protéger les livres, faute de sacs fournis par la famille.

Voici quelques thèmes abordés ce trimestre en collaboration avec ceux étudiés à l'école :

- Le carnaval,
- le jardinage, les plantations, le potager,
- les fleurs de montagnes au printemps,

COMMUNIQUER...

- les animaux, en fonction de leur lieu d'habitation (mer, montagne, campagne, pôle nord, savane, pays),



- en fonction de leur classification (mammifères, oiseaux, insectes, reptiles, poissons),

- en fonction de leurs familles (nom des mâles, femelles et petits).

Je remercie tous les enfants pour ces bons moments de partage passés ensemble ainsi que notre fidèle Corinne qui s'est investie pour que nos petits lecteurs soient toujours volontaires et heureux de participer à cet atelier de lecture.

Lors de la dernière séance de juin, un marque-page, confectionné par Jojo, leur a été offert en souvenirs de ces agréables moments.

Bonnes vacances et bon livre à tous
"La lecture est la clé qui ouvre le monde"
(Simone de Beauvoir)

Jocelyne Bouché

BIBLIOTHEQUE

Dans un très bel espace, vous trouverez en prêt gratuit pour les adultes et les enfants: des romans, des livres "large vision" des documentaires, des BD, des manga, des revues, des albums, des livres audios, des DVD (avec un chèque de caution de 50€), tout cela renouvelé tous les 6 mois, et pour 1€ vous pourrez emprunter des jeux.

Suite au passage de Ludambule les jeux ont tous été renouvelés fin juin.

Pendant les heures d'ouverture nous mettons à dispositions des enfants (et des parents) des jeux video.

Au mois de juin la bibliothèque a accueilli l'exposition de dessins et peinture des élèves sigoyards du cours de Nicole Kalazic.

Notre bibliothèque est très accueillante, très riche et diverse, mais nous manquons de bénévoles

pour assurer les permanences. N'hésitez pas à nous rejoindre même si vous ne disposez que de peu de temps. Vous pouvez appeler Brigitte 06 19 02 29 01 ou Mireille 04 92 43 05 24 ou contacter les autres bénévoles lors des permanences.

Horaires :

Mardi : 16h15 – 18h00.

Vendredi : 17h00 – 19h00.

Pendant les vacances de printemps et d'été :
vendredi de 18h00 à 19h00.

Pendant les vacances de la Toussaint et de février : vendredi de 17h00 à 18h00.

Tél. : de la bibliothèque 04 92 53 63 19.

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Foyer d'Animations

Comme nous vous l'avions précisé dans le numéro de janvier, seule l'activité cinéma est assurée au sein du Foyer d'animations.

Une équipe s'est reconstituée avec les anciens pour assurer la Fête du Village le Samedi 1^{er} juillet.

Nous organiserons en septembre une Assemblée Générale ou nous espérons du renfort pour qu'un nouveau bureau puisse se mettre en place de façon à assurer des activités annuelles pour pouvoir continuer à organiser la Fête de la Saint-Jean.

Donc en **janvier** c'est le film **L'Odyssée**, l'histoire du Commandant et de la famille Cousteau, qui a remporté un beau succès. **La vallée des loups** suivait en **février**, inutile de préciser que ce film-documentaire qui est resté en projection à Gap pendant 2 mois, a remporté lui aussi beaucoup de succès. C'est le film qui a fait le plus d'entrées dans les 17 localités où nous avons assuré la projection.

Nous avons poursuivi en **mars** avec une comédie **Le petit locataire** avec Karine Viard qui nous a fait beaucoup rire. En **avril** l'histoire d'une adolescente un peu rebelle **Jamais contente** a rencontré un succès mitigé. Au mois de **mai** 2 films étaient proposés le premier pour les enfants **Ma vie de Courgette** a attiré une trentaine d'entre eux. En soirée un très beau film poignant, **Lion**, tiré d'une histoire vraie d'un enfant qui se perd en

Inde, un beau succès pour le dernier film de la saison. En effet, en juin nous n'avons pas projeté, la salle étant indisponible. Nous vous donnons rendez-vous en septembre pour une nouvelle



CINÉ Vadrouille Chaque mois dans votre salle

Séance 4€ Tarif réduit 3€

2017 Janvier

JEU 5	Aspres	20:30
VEN 6	Corps	20:30
DIM 8	Valbonnais	20:00
LUN 9	Lavalens	20:00
MAR 10	Chaufayer	20:30
MER 11	La Chapelle	20:00
JEU 12	St Maurice	20:30
VEN 13	St Firmin	20:30
SAM 14	Ancelle	20:30
DIM 15	St Léger	20:30
LUN 16	St Julien	20:30
MER 18	Chaillet	20:30
JEU 19	Forest Mansse	20:30
VEN 20	Sigoyer	20:30
SAM 21	Lardier	20:30
DIM 22	Espinasses	17:30
LUN 23	Laye	20:30
MAR 24	Polligny	20:30

L'ODYSSÉE

http://cinevadrouille.pagesperso-orange.fr

Pour validation des dates et horaires
Ne pas utiliser en affichage

saison "**cinéma**". D'ici là passez un bel été et à bientôt toujours plus nombreux dans notre salle des 2 Céuze pour nos soirées "Ciné Vadrouille".

Pour l'équipe du Foyer d'Animations
Bernard Bouché



CINÉ Vadrouille Chaque mois dans votre salle

Séance 4€ Tarif réduit 3€

2017 Mars

JEU 2	Aspres	20:30
VEN 3	Corps	20:30
DIM 5	Valbonnais	20:00
LUN 6	Lavalens	20:00
MAR 7	Chaufayer	20:30
MER 8	La Chapelle	20:00
JEU 9	St Maurice	20:30
VEN 10	St Firmin	20:30
SAM 11	Ancelle	18:30
DIM 12	St Léger	20:30
LUN 13	St Julien	20:30
MER 15	Chaillet	20:30
JEU 16	Forest Mansse	20:30
VEN 17	Sigoyer	20:30
SAM 18	Lardier	20:30
DIM 19	Espinasses	18:30
LUN 20	Laye	20:30
MAR 21	Polligny	20:30

LE PETIT LOCATAIRE

http://cinevadrouille.pagesperso-orange.fr

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

Alors que la canicule oblige les adhérents de l'A.S.P.S. à se tenir à l'ombre, les rendez-vous continuent à avoir lieu dans la salle de musique certains mardis.

Cette année, l'A.S.P.S. a mis sur pied une exposition : "De la vigne au vin" retraçant les emplacements des vignes en 1810 grâce au cadastre napoléonien. Les flancs du Boujac et du Baudon étaient couverts de vignes.

Les cabanons, les cuves, les fûts, les outils utilisés ont été exposés ou remplacés par des images quand le matériel était intransportable.

Merci aux personnes qui ont ouvert leur cave - même avec les araignées - afin que nous puissions photographier ce matériel qui nous paraît maintenant d'un autre âge. Il y a seulement trente ans, il était pourtant encore en service...

Merci aux personnes qui nous ont prêté des photographies qu'elles accompagnaient d'un commentaire : *le mari qui a plus de 80 ans : "j'allais volontiers à la vigne, c'était mon jour de congé. Personne pour me commander"...*

L'épouse, plus de 80 ans : "quand il partait à la vigne, j'avais une journée de vacances. Je faisais mon travail "à ma main" et je pouvais chanter".

La vigne, c'était un moment de partage, de convivialité surtout lors des vendanges qui réunissaient la famille au sens large. Il n'y avait qu'un défaut, il fallait manger "aux mouches", traduisez : le repas était en plein air à l'ombre d'un chêne.

Autour de la vigne, nous avons eu beaucoup de commentaires :

- Piochage au béchard ruinait le dos des hommes.
- Le souffre faisait pleurer les yeux longtemps après.
- Les bennes mal attachées avec la corde de billages glissaient vers l'arrière de la charrette au risque de tomber.
- La cuve qu'il fallait "fougner" (fouler) en faisant attention au gaz qui s'en échappait.
- La grappe de raisin écrasée sur le visage de la demoiselle...

- Le transport de la "rache" à l'alambic de Tallard avant de remonter la gnole grâce au laissez-passer C'était le bon temps...



Nous avons entre trente ou quarante années de moins sur les épaules et le petit revenu de la vigne n'arrivait pas à prendre le pas sur le labeur que représentait l'entretien d'une vigne.

Merci au "4 sans cou" qui ont accepté cette exposition dans un environnement plutôt avant-gardiste...

Nous avons aussi commencé un drôle de livre où les auteurs sont les habitants de Sigoyer (ou pas) qui veulent bien nous confier quelques lignes retraçant leur vie à Sigoyer, parfois leur départ mais aussi le retour. Plus de quinze personnes ont pris la plume pour dire leur attachement à cette commune. Grand merci à elles.

Pendant l'été, l'A.S.P.S. participera à l'organisation de "la montée au col des Guérins" en vélo.

Avec l'association "les 2 Céûze" nous installerons une exposition à l'entrée de la grotte des Maquisards pour retracer ce moment d'histoire tragique.

Bien sûr, nous sommes toujours prêts à accompagner les gens pour une visite de la chapelle Saint Laurent ou une excursion jusqu'à Vière avec les éléments historiques que nous possédons et que nous essayons toujours de compléter.

L'A.S.P.S. souhaite à chacune et à chacun un été ensoleillé mais pas trop chaud.

Jean Maëro

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Club des aînés

L'année 2016 s'est terminée sans neige et 2017 a commencé sous un soleil radieux.

Le club des anciens a donc, comme chaque nouvelle année, convoqué ses adhérents pour l'assemblée générale qui a eu lieu le 26 Janvier 2017.

58 personnes étaient présentes ; les cartes d'adhérents 2017 ont été renouvelées.

Certains n'ont pas repris leur carte à cause de la maladie ou de leur âge avancé.

A ce jour le club compte 76 personnes.

Madame Nadine Strauch a été élue secrétaire en remplacement de Madame Marie Dominique Octave, démissionnaire.

Les autres membres du bureau ont été reconduits.

L'Assemblée s'est terminée par l'approbation du bilan financier et des animations pour 2017.

Le club a ensuite partagé la galette des rois fabriquée par la boulangerie Rambaud, ainsi que trois autres couronnes et deux frangipanes offerts par Mme Muriel Brun et Mr Jacques Rouillon. Nous les remercions sincèrement.

Jeudi 2 Février : Vingt personnes se sont déplacées salle des deux Céüse pour déguster des crêpes.

Dimanche 12 Février : Repas Jailles à l'hôtel Muret.

Jeudi 16 Février : Après les parties de belote, rami, scrabble, rumicub, une vingtaine de séniors sont venus goûter les bugnes de la boulangerie Rambaud.

Samedi 25 Février : Une grosse poignée de sigoyards accompagnait le club de la Freissinouse au restaurant "le Petit Buëch" à la Roche-des-Arnauds pour un délicieux Aioli.

Dimanche 5 Mars : 26 membres du club se sont joints aux chasseurs à l'hôtel Muret pour savourer

les têtes de sangliers ainsi que 2 marcassins farcis.

Jeudi 16 Mars : Loto du club. 28 personnes étaient présentes et de nombreux lots ont été gagnés. Le gros lot, un four électrique, a été emporté par Mme Solange Rambaud.

Dimanche 26 Mars : Le club s'est déplacé avec le car Sabatier jusqu'à l'hôtel Gaillard à Ceüse pour un excellent repas escargots. 30 personnes étaient présentes.



Dimanche 2 Avril : nous avons rendez-vous avec le "Pays Gavot", salle des deux Céüse pour passer un agréable après-midi autour des chants et danses folkloriques qui ont conquis les participants.

Jeudi 27 Avril : 21 personnes ont fêté les 80 ans de Madame Yvette Flaud ; tartes et claiette étaient au rendez-vous.

Jeudi 11 Mai : Madame Nicole Favier a fêté ses 60 ans entourée de 20 fidèles personnes.

Jeudi 26 Mai : 42 personnes se sont réunies à la salle des deux Céüse pour partager le fricasson et la blanquette de chevreaux préparés par nos fidèles cuisiniers de l'hôtel Muret.

Encore merci à Mme Odile Favier pour son aide au service et au nettoyage de la salle.

Jeudi 1er Juin : Les mamans étaient à l'honneur et une jolie rose leur a été offerte.

Après un semestre bien rempli le club fermera ses portes à partir du 27 Juillet et la réouverture est prévue le jeudi 06 septembre 2017.

Bonnes vacances et bon repos à toutes et tous.
la Secrétaire **Nadine Strauch**

LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les quatre sans cou

En 2017 nous avons organisé des animations pour tous les goûts.

Théâtre engagé avec " Rapt".

Humour avec le théâtre d'improvisation des Machin Pro.

Fête de la Saint Patrick.

Et notre festival **Printemps en Culture** : "festival pluvieux, festival boueux! " Et bien même pas!!!! Le soleil du dimanche a, vite fait, bien fait, séché les flaques et les festivaliers!!!

Alors festival heureux ?

- **OUI** grâce à la qualité des prestations des artistes et musiciens, du public toujours fidèle, et à l'équipe de bénévoles très dévoués,

- **NON** à cause de la baisse drastique des subventions, à part celle de la mairie de Sigoyer

qui continue contre vents et marées à nous soutenir, et que nous tenons à remercier chaleureusement.

Certes nous avons pu payer tout le monde mais nos finances sont au plus bas.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour nous soutenir lors de nos prochaines manifestations et nous sommes toujours à la recherche d'idées et de sponsors ou mécènes. En partenariat avec Cinévadrouille nous proposons une buvette pour un moment d'échanges et de convivialité avant et après les séances. Vous pouvez nous retrouver sur Facebook fr-fr.facebook.com/AssociationLes4SansCou

A très bientôt

L'équipe des Quatre sans cou



LE COIN DES ASSOCIATIONS...

Les 2 Céüse

L'été est là et l'asso Les 2 Céüse remet le couvert pour vous offrir le meilleur de la montagne pour la saison estivale.

Comme vous l'avez peut être remarqué en passant vous promener au Col des Guérins, notre chalet bien aimé est désormais ouvert à nos adhérents pour qu'ils puissent profiter de notre tout nouveau bar associatif. Inauguré fin juin, il sera ouvert jusqu'au 15 septembre aux horaires suivants: les mardi / jeudi / samedi de 17h00 à 22h00 et les jours de pluie de 12h00 à 22h00. Vous y retrouverez des informations sur le site de Céüse, de quoi prendre un café, une petite salle pour vous détendre, une connexion wifi pour envoyer vos photos de rando à vos amis et bien sur le sourire de nos bénévoles en or ! Si vous souhaitez venir soutenir notre équipe, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Réservez d'ores et déjà votre samedi 5 Août 2017 Nous vous invitons cette année à la 3ème édition de *La journée de Céüse*, moment de partage et de découverte désormais incontournable dans notre petite commune. Créée pour impulser un mouvement de rassemblement et pour inciter au dialogue et au partage de connaissances, de bonnes pratiques et valoriser notre patrimoine local, *La journée de Céüse* est l'occasion de partir à la rencontre des richesses naturelles, culturelles et historiques du territoire de Sigoyer. Cette manifestation que nous voulons gratuite s'adresse à tous les publics, petits, grands, sportifs confirmés, coureurs du dimanche, curieux de la nature et aventuriers en herbe.

Pour cette nouvelle édition, venez vous laisser surprendre !

AU PROGRAMME :

Dès 13h00 et durant tout l'après-midi :

- Initiation à l'escalade et à la slackline.
- Jeux pour petits et grands avec Ludambule.
- Démonstration et test de vélos électriques.
- Randonnées historiques.
- Atelier d'écologie dynamique.
- Exposition de sculptures par Jean Maëro

17h00 :

- GRANDE NOUVEAUTE ! *Céüse Falaise Directe* : montée sèche jusqu'au pied de la falaise de Céüse.

CEUSE FALAISE DIRECTE
05.08.2017
SIGOYER 05

3Km/750 m de D+ Objectif : la falaise !

Et aussi...
Dans le cadre de La journée de Céüse: culture, sport, ciné de montagne...

Des activités pour tous et gratuites.

De 13h à 22h sur le site des blocs d'escalade de Céüse !

Rejoignez nous en famille !

Mais comment venir au lieu dit Casot ... ?
Entre Sigoyer et le col du Villar, au hameau le Villar (2,5 km du village), monter en direction du col des Guérins/Casot (2km depuis l'intersection).
Le départ se trouve juste au dessus des écuries de Céüse

LES 2 CEUSE

LE COIN DES ASSOCIATION...

18h00 :

Jeux pour rire et remise des prix de la montée sèche.

20h00 :

Repas sous les arbres, possibilité de se restaurer et goûter les produits locaux.

21h00 :

Cinéma de montagne en plein air, sur le site des blocs d'escalade : *"Le Tour de France exactement"* par Lionel Daudet.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La Journée de Céüse

Lieu de la manifestation :

École d'escalade de Céüse
05130 Sigoyer

Coordonnées GPS :

Blocs de Céüse 44° 29' 36" N 5° 57' 52 E

Céüse Falaise Directe, Montée sèche

3km de course, 750 m de dénivelé positif.

Départ :

A 17h00 depuis le Lieu-dit Casot - 05130 Sigoyer
Inscription sur place (âge minimum : 18 ans),
certificat médical nécessaire - repas inclus, prix de l'inscription 15 €.

CONTACT

Claude Noébès

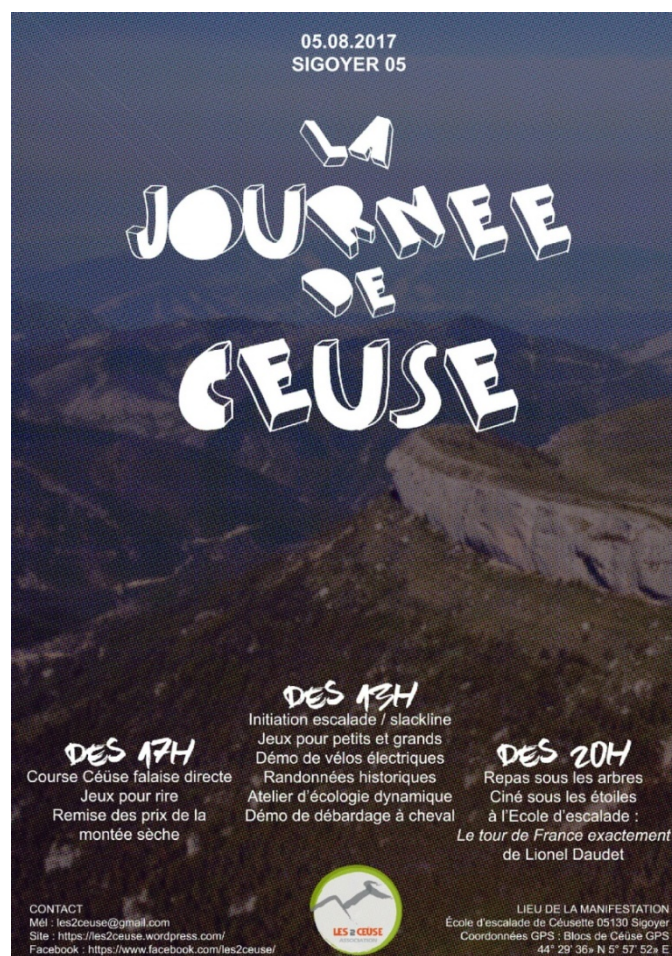
Tél. : 06.86.18.01.46

Mél : les2ceuse@gmail.com

Site : <https://les2ceuse.wordpress.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/les2ceuse/>

Toute l'équipe des 2 Céüse vous souhaite un
été rayonnant et montagnard !



VIE ECONOMIQUE...

Cours de dessin et peinture à Sigoyer

Tout au long de l'année, nous avons abordé la nature morte au crayon et aux pastels secs. Cela a permis de travailler les volumes, les ombres et les lumières, les ombres portées et le drapé. Nous avons aussi réalisé des ellipses pour dessiner le verre, le vase. Puis, nous avons réalisé des croquis au crayon, au stylo encre et aquarellés, avec quelques séances en extérieur. En peinture, les réalisations ont porté sur le thème de la nature morte et la peinture au couteau.

Cette année de création s'est terminée par une belle exposition dans la bibliothèque du village. Bravo pour ces belles réalisations !



Exposition à la bibliothèque du 19 juin au 1^{er} juillet 2017

La rentrée des cours de dessin et peinture de Sigoyer se fera le lundi 18 septembre.

Les cours ont lieu les lundis à 15h30 pour le premier cours et 17h15 pour le deuxième,
durée du cours : 1h30.

Renseignements : Nicole Kalazic – 06.81.82.59.63.

Pour information :

Marie MASSIMELLI, Ostéopathe, nous informe de son activité sur Sigoyer

Coordonnées : les Vincents N°3

05130 SIGOYER

Tél. : 07.87.29.57.86. sur rendez-vous.

LE COIN DE L'ECOLE...

La fête du tennis à Gap, jeudi 19 mai

Nous sommes arrivés au tennis le matin pour faire des ateliers. Le premier des ateliers s'intitulait "match rouge", le deuxième s'appelait "le ballon roulé", le troisième se nommait "le service/renvoi", et le quatrième "petit match violet".

Après tous ces ateliers, nous avons pique-niqué. L'après-midi nous avons fait le jeu de la queue du renard : il fallait accrocher son dossard dans son dos et les adversaires devaient l'attraper. Puis nous avons joué à la passe à cinq : il y avait deux équipes et un ballon.

Une équipe devait se faire 5 passes et l'autre devait l'en empêcher. Et nous avons terminé par des petits matchs. En dernier, il y a eu la remise des récompenses avec un goûter.

Atelier 1 : match rouge.

Nous avions une raquette et une balle dure. Il fallait faire des passes sur un vrai terrain de tennis au-dessus d'un vrai filet. Les joueurs qui attendaient, jonglaient en faisant rebondir une balle sur leur raquette.

Atelier 2 : le ballon roulé.

Il fallait faire tomber des pingouins avec des balles. Il y avait deux seaux remplis de balles. On faisait rouler une balle avec la raquette en visant les pingouins.

Nous avons fait un autre exercice par deux, où l'on devait se marquer des buts. Chacun se plaçait entre deux plots, et on devait essayer de pousser la balle avec une raquette et la faire passer entre les plots adverses.

Atelier 3 : le service/renvoi.

Il fallait faire des services au-dessus du filet. On plaçait la raquette au-dessus de sa tête. On envoyait la balle en l'air. Puis on tapait la balle avec la raquette pour l'envoyer de l'autre côté du filet. L'adversaire devait renvoyer la balle.

Atelier 4 : petit match violet.

Avec la maîtresse nous avons fait des matchs avec des balles violettes sur un petit terrain. Il fallait marquer 5 points pour gagner.



LE COIN DE L'ECOLE...

L'inauguration du jardin pédagogique des 5 sens le samedi 24 juin

L'idée de faire un jardin pédagogique a germé il y a presque 2 ans. D'abord, nous avons demandé la permission à la mairie d'occuper l'espace herbeux à côté de l'école. Nous avons l'idée de faire un jardin des 5 sens et nous en avons parlé à Nicolas Trochu (c'est le papa d'Elouan) qui est paysagiste. Ensemble, nous avons plein d'idées.

Alors, nous, les grands, nous avons commencé à travailler sur les plans. D'abord, nous avons mesuré le jardin avec un décimètre. Ensuite, nous avons choisi une échelle pour notre plan : 1 centimètre sur notre plan représente 50 centimètre dans la réalité. Puis la taille des bacs a été décidée : ils auraient tous une aire de 4 m². Ensemble, nous avons cherché toutes les formes possibles de bacs. Sur les conseils de Nicolas, nous avons éliminé certaines formes irréalisables ou qui avaient trop d'angles et nous avons conservé les formes carrées, rectangulaires, en L et une forme triangulaire. Chacun de nous a réfléchi et proposé un plan, puis un deuxième et enfin un troisième. Nos plans s'amélioraient au fil du temps. Enfin nous avons voté. C'est le plan de Lola qui a finalement été choisi parmi ceux qui respectaient toutes les contraintes du terrain.

Notre projet a plu au conseil municipal qui a accepté de le financer, et nous le remercions beaucoup.

Alors, on a pu commencer à tracer le chemin d'entrée à l'école et l'emplacement des 5 bacs, à la bombe, directement sur le terrain. Nicolas nous avait prévenus : il y a eu quelques modifications car il y a toujours une petite différence entre ce qu'on a prévu sur le plan et la réalité.

Par la suite, Nicolas et les parents ont travaillé pour faire le terrassement (il fallait creuser pour faire les chemins) puis ils ont placé le sable et les pavés. Nous avons participé pour décharger les palettes de pavés en faisant la chaîne, dans la bonne humeur, en chantant. Nous suivions l'avancée du chantier de près et nous avons pris des photos de chaque étape.

Didier le papa de Tifen qui est menuisier a construit tous les bacs et des bancs en pin



douglas. C'est un bois aussi résistant que le mélèze mais qui ne fait pas d'échardes.

Après cela, les parents ont commencé à remplir les bacs de terre et de sable. Nous avons terminé de les remplir. Et tous les élèves de l'école ont planté.

Il reste encore quelques finitions, en particulier le gazon qui sera planté en septembre.

Nicolas nous avait promis une surprise. Il a installé la fontaine la veille au soir de l'inauguration, une fois que tout le monde a été parti. Nous l'avons découverte tous ensemble le jour de l'inauguration.

Nous voulons tous remercier Nicolas, Didier et tous les parents qui ont participé.

Les élèves de cycle3

LE COIN DE L'ECOLE...

La rando Vauban par la classe de cycle 2

La montée

Mardi 20 juin, nous sommes arrivés à la gare d'Eygliers en car. Puis nous sommes montés à Mont-Dauphin à pied. Nous avons pris le chemin des marmottes. Nous en avons vu plusieurs. Le sentier a débouché sur le glacis et la lunette d'Arçon. Nous sommes entrés dans le fort par la porte de Briançon.

Manaé

La montée au fort

Nous avons des cartes pour suivre le bon chemin. En marchant, nous avons croisé des marmottes de près et de loin. Puis nous sommes arrivés sur le glacis.

Aymerik

La course d'orientation

Arrivés au fort, nous avons fait une course d'orientation dans les fossés. Nous avons fait trois groupes : la pochette bleue, la pochette rouge, la pochette verte, qui ne partaient pas du même endroit. Il y avait une histoire en plusieurs morceaux qui étaient cachés dans les fossés. Il fallait les retrouver dans l'ordre avec des photos de l'endroit où ils étaient placés. Nous sommes passés dans un passage souterrain pour aller à la lunette d'Arçon. Quand les trois groupes avaient fini, nous nous sommes rejoints à l'arsenal.

Alizé

Le pique-nique

Nous avons pique-niqué sur la place forte de Mont-Dauphin. Il y avait le défi : "0 déchet".

En fait cela consiste à n'avoir pas de déchet à la fin du pique-nique, pas de plastique, pas de pot de yaourt... Chaque école a mis ses déchets dans un sac poubelle qui a été pesé. L'école qui avait le moins de déchet, gagnait un souvenir. L'école gagnante n'avait que 6 grammes ! La deuxième école avait 55 grammes et la troisième 60 grammes et c'était nous.

Maé

La danse : le cercle circassien

Après le pique-nique, nous avons dansé sur la place. Au début on devait se mettre en rond par classe. Puis une dame a mis la musique et nous avons commencé à danser. Ensuite nous avons fait une grande ronde avec toutes les classes. On devait se mettre avec un enfant que l'on ne connaissait pas. Et on a refait la danse tous ensemble.

Elisa

Visite de l'arsenal

Après la danse, on est entré dans l'arsenal. Pour commencer nous sommes arrivés dans une salle immense. Il y avait des drapeaux accrochés dans toute la salle. Une dame nous a expliqué plein de choses sur l'histoire et les bâtiments du fort. Après elle nous a montré la maquette de Mont-Dauphin.

Elouan

Atelier remue-méninge

Nous nous sommes assis en cercle. Puis on se faisant passer un bâton de parole : on ne pouvait parler que si on l'avait. On s'est exprimé pour dire pourquoi nous sommes venus à Mont-dauphin.

Léna et Mathis



LE COIN DE L'ECOLE...

Atelier dessin

Nous nous sommes placés sur le glacis pour bien regarder la lunette d'Arçon. Puis on l'a dessinée dans son paysage. Il y avait des feuilles, des crayons gris, des crayons de couleurs et des feutres. Après nous sommes partis car c'était le dernier atelier.

Marion

Le retour

Nous sommes redescendus par la route en passant par la porte d'Embrun où il y avait un pont levis. Quand nous sommes arrivés à la gare d'Eygliers, nous avons goûté. Puis nous sommes allés sur le quai en avance. Le train est arrivé. Nous sommes montés dedans.

Laura

La descente

On a marché sur la route jusqu'à la gare d'Eygliers. Et nous sommes revenus en train à Gap. Puis nous sommes repartis chez nous avec nos parents en voiture

Clara

J'ai bien aimé la course d'orientation parce que l'on est passé dans un souterrain.

Kélian



J'ai préféré quand on était dans le train et quand on a dessiné la lunette d'Arçon.

Mailys

J'ai bien aimé le sentier des marmottes et le retour en train.

Esteban

J'ai bien aimé dessiner la lunette d'Arçon avec son paysage.

Abel

J'ai beaucoup aimé le chemin des marmottes pour monter à Mont-Dauphin. Ce que j'ai préféré c'est quand on s'est arrêté pour voir les marmottes. On en a vues qui étaient loin et d'autres près de nous. Elles étaient très belles et c'était la première fois que j'en voyais.

Ophélie

J'ai préféré le sentier des marmottes parce qu'on les a vues de près. Elles n'avaient pas peur.

Louison



LE COIN DE L'ECOLE...

Apprendre à porter secours

Cédric (le papa de Maïlys) qui est pompier volontaire est venu à l'école pour nous apprendre les premiers gestes pour porter secours. Il nous a appris : **La PLS : position latérale de sécurité et la ventilation artificielle** (le bouche à bouche).

Il nous a aussi appris à utiliser un défibrillateur.

Il nous a aussi dit qu'il ne fallait jamais se mettre en danger pour sauver une autre victime.

Il nous a fait essayer son casque et ses gants. Ensemble nous avons essayé de faire un massage cardio-respiratoire avec le mannequin de la caserne de Gap.

Nous avons parlé des AVC (accident vasculaire cérébral).

Ci-dessous, voici les numéros urgents à appeler : 18 Pompiers, 17 Police et 15 Samu.

Il existe 3 types de secours :

- le Samu, c'est le Service d'Aide Médicale

d'Urgence utilisé uniquement pour les personnes.

- Le 18 ou le 112 (numéro d'appel d'urgence européen) pour les accidents, les catastrophes, les feux etc...).

- La police, en ville ou la gendarmerie, en campagne. Le 17, c'est pour les risques envers la population.

Les 3 numéros sont interconnectés, gratuits et multi réseaux.

Cédric nous a aussi appris comment passer un message aux secours.

Il faut :

- Se présenter : nom, prénom, n° de téléphone.

- Préciser le lieu.

- Préciser les circonstances.

- Préciser le nombre de victimes.

- Préciser l'âge (approximatif) et le sexe de la victime.

- Préciser les gestes effectués.

- Raccrocher sur ordre.

Lola et Chloé

Printemps du livre

Nous sommes allés au printemps du livre. Cette année le thème était basé sur la fleur.

En premier, nous avons vu des courts-métrages. Ensuite, nous avons créé par groupes de deux un petit court-métrage sur un livre inspiré d'un tableau de Monnet qui s'appelle "Où est passée la rainette ?".

Ensuite nous avons fabriqué des fleurs en papier. Nous avons pique-niqué à l'école de Veynes avec

les élèves de maternelle.

A la salle d'arcade du printemps du livre, nous avons regardé les livres et nous sommes allés faire un memory géant sur les fleurs avec l'OCCE.

Enfin, nous avons fait un parcours botanique pour découvrir le nom d'une plante : PLANTAGO.

Mariluz et Lucie

Projet Théâtre

En Novembre nous sommes allés au musée départemental de Gap où nous avons rencontré Cécile Brochoire, une intervenante de théâtre. Début janvier, nous avons commencé quatre débuts d'histoire à partir des cinq expositions que nous avons découvertes au

musée, puis nous avons voté pour nos deux préférées.

La classe a été séparée en deux groupes pour poursuivre nos deux débuts de pièces qui s'intituleront :

LE COIN DE L'ECOLE...

"Made in China ou la révolte des objets" et "le message des hommes du futur". Elles seront déambulatoires. Nous avons écrit en deux mois les dialogues à partir des textes et nous avons travaillé la mise en scène. Quelques jours avant la représentation, nous sommes allés au musée pour

faire les repérages dans l'espace et les placements.

Le vendredi 28 avril, nous nous sommes rendus au musée pour faire une répétition. A 18h00 les parents sont arrivés, puis nous avons joué nos pièces à deux reprises.

Lucie et Manon

Notre projet "Art et Théâtre"

Cette année nous avons fait beaucoup de projets. Nous avons en particuliers découvert le théâtre. C'est un projet qui nous a marqué émotionnellement et physiquement.

Nous avons rencontré Cécile Brochoire, une comédienne, metteur en scène, avec qui nous avons visité quatre expositions au musée départemental : "Laine du coin", "Obscura numericum", "Semblance" et la partie d'art contemporain (un des groupes a aussi visité la partie archéologie).

Nous avons été divisés en 2 groupes de 10 pour créer deux spectacles de théâtre. A partir des œuvres du musée, chaque groupe a imaginé le scénario avec l'aide de Cécile Brochoire et d'Isabelle Wagnies notre maîtresse.

Après avoir réalisé les scénarios, nous avons choisi un titre pour chaque pièce : "Made in China ou la révolte des objets" et "Les hommes du futur". Alors, les élèves de chaque groupe ont commencé à écrire les dialogues pour chaque personnage.

En même temps que l'écriture, nous travaillions sur la mise en scène. Au fil des répétitions nous avons amélioré les spectacles. Et après 5 mois d'efforts, le spectacle

a pu être présenté !

Nous avons joué deux fois : une fois pour nos parents au musée et une fois pour nos correspondants.

Mélie et Mariluz

ETAT CIVIL 2017 (premier semestre)...

NAISSANCE

- LEAUTHIER Stanis, le 07 février 2017, les Parots.
- LANDRES GAYRAUD Hylann, le 03 mars 2017, le Village.

MARIAGE

- GOUTELLE Thierry et PEREZ-NAVARRETE Lilian, le 07 janvier 2017, les Coqs.
- MEGUIRECHE Grégory et CLEMENT Marie, le 29 avril 2017, le Villard.

DECES

- JEANSELME Jean, le 28 janvier 2017, Surville.

Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 31 décembre 2016 et le 05 juillet 2017.





Fête à Sigoyer le Samedi 1^{er} juillet